

Réunion du 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne procuration à Mr VANSANTBERGHE.

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier

Secrétaire de séance : Monsieur PONSIGNON Daniel

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15/05/2017

Après relecture et corrections de quelques fautes et ajouts de quelques précisions, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Fredon / Charte d'entretien des espaces publics

La charte d'entretien des espaces publics, développée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Champagne-Ardenne, dans le but d'inciter les collectivités à réduire progressivement et durablement leurs consommations de produits phytosanitaires, a été présentée à l'assemblée lors d'une réunion le 10 mai 2017.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable).

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite aller plus loin que le simple respect des lois Labbé et Transition Energétique en n'ayant plus recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte ce qui équivaut à ne plus traiter chimiquement. Dans le cadre de la charte, un plan de gestion des espaces publics doit être réalisé. Monsieur le Maire propose de faire réaliser ce plan de gestion par FREDON.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le coût de mise en place de cette étude est estimé à 5 940 € HT ; soit 7 128 € TTC. Ce coût sera divisé en 3 communes : Ecury-sur-Coole, Mairy-sur-Marne et Nuisement-sur-Coole sous réserve d'une orientation et d'une délibération identique.

Monsieur le Maire en termine en proposant le plan de financement correspondant :

• Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)							
60 % du montant HT de l'étude							3 564.00 €
• Subvention de la région Grand-Est							1 188.00 €
20 % du montant HT de l'étude							
• Participation communale sous forme d'autofinancement ou d'emprunt							792.00 €
Coût restant à diviser pour les 3 communes (2376 € TTC)							

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics ;

DIT que le coût de cette étude est évalué à 5 940€ HT ;

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-avant ;

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes en dépenses et en recettes au budget général de la commune de Nuisement-sur-Coole ;

SOLLICITE la subvention escomptée auprès de l' AESN et de la Région Grand-Est sur la base du devis de l'étude retenue non signé par Monsieur le Maire.

Un devis a été réalisé pour un desherbeur thermique ; le montant s'élève à 2290,00 euro HT et un autre sera réalisé pour une débrousailluse adaptée sur le tracteur tondeuse.

3) SEGILOG:

Dans le but d'une dématérialisation totale dès le 1er janvier 2018 des différents actes réalisés par la commune, (CHORUS pour les factures, ACTES pour la transmission au service du contrôle de légalité, et la sécurisation des échanges), une proposition d'avenant au contrat initial des logiciels SEGILOG a été réalisée :

- Pour CHORUS : 240 euro ttc
- Pour BLES (Actes, Echanges sécurisés): 454.96 euro ttc + certificat électronique annuel 450 euro ttc

L'avenant au contrat est accepté à l'unanimité.

4) CIMETIERE

- Des sondages afin de déterminer la nature du sous sol ont été faits sur le terrain du futur cimetière.
- Une lettre sera adressée à M. le Préfet pour solliciter son avis sur la prise en compte de la procédure archéologique préventive.

- Une demande sera également faite au Conseil Départemental pour modifier la signalisation horizontale devant le futur cimetière.
- Un devis sera réalisé par la société Véolia pour le raccordement en eau.

5) 14 JUILLET

Un apéritif sera offert le 14 juillet aux habitants à partir de 11h au Centre culturel.

6) Questions diverses

- Urbanisme : Une déclaration préalable pour une division parcellaire
Un permis de construire pour un abri de jardin a été refusé, le recours à un architecte étant obligatoire pour les sociétés.
- Une boîte aux livres a été installée « Allée des tilleuls »
- L'état des portes du Centre culturel sont à revoir. (difficultés à l'ouverture et fermeture)
- Des panneaux « déviation » et « route barrée » ont été commandés.
- Les panneaux sont arrivés pour l'écluse envisagée dans la Grand rue. Mr FRANCOIS, du conseil départemental, propose le prêt de KA 16 pour la mise en place de celle-ci.
- CCMC / Rythmes scolaires : Le retour aux 4 jours d'école a été proposé.

Le prochain Conseil aura lieu le 10/07/2017 et le 11/09/2017

Fin de séance 22h15